



8596/E

14 NOV 2018

A

**Monsieur le Ministre d'Etat, Mesdames et Messieurs les Ministres,
Ministres Délégués, les Secrétaire d'Etat, les Hauts
Commissaires et le Délégué Général**

**Objet : Généralisation du système budgétaire eBudget2 aux Etablissements
Publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat.**

Réf : Circulaire N°4509/E en date du 10 Juillet 2017.

Ainsi que vous le savez, le Ministère de l'Economie et des Finances a initié, via la circulaire citée en référence, un processus de réforme visant à étendre les principes de la Loi Organique relative à la loi de Finances (LOF) aux Etablissements Publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat, et à unifier leurs règles de gestion budgétaire et comptable.

Après la phase expérimentale de l'exercice 2018 qui a concerné six établissements publics pilotes, l'exercice budgétaire 2019 verra le déploiement du dispositif relatif à la restructuration des budgets selon la destination au niveau de l'ensemble des Etablissements Publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat, ainsi que la prise en charge des Budgets desdits établissements publics dans le système budgétaire eBudget2.

Ce système dont la première version a été mise en exploitation en 2017 pour prendre en charge le Budget Général ainsi que les Budgets des Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA) et des Comptes Spéciaux du Trésor (CST), couvre toutes les nouvelles exigences de la LOF. Il offre plusieurs fonctionnalités principalement, la gestion d'un référentiel unifié et partagé, la Programmation Budgétaire Triennale, le Projet de Performance, les budgets selon la nomenclature par destination (programme, projet/action et ligne) ainsi qu'un ensemble d'utilitaires et de situations de suivi et d'aide à la décision.

Le système eBudget2 a été étendu pour intégrer les spécificités de la gestion budgétaire des Etablissements Publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat et permettre l'élaboration de leurs budgets.

La réussite de ce chantier est tributaire de l'implication et de la mobilisation de l'ensemble des intervenants. En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir donner les instructions nécessaires aux établissements concernés sous votre tutelle, dont les budgets sont visés par la Direction du Budget, afin d'élaborer et d'éditer leurs budgets via le système eBudget2. Des actions de formation et d'assistance seront organisées par la Direction du Budget pour accompagner ces établissements pour une meilleure appropriation dudit système.

Le Ministre de l'Economie et des Finances
Signé: Mohamed BENCHAABOUN